



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réforme

Question écrite n° 10902

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les perspectives des personnels de l'administration territoriale et générale de l'État. En point de la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF) et dans la réforme de l'État, l'administration générale et territoriale de l'État va faire l'objet d'une profonde réorganisation dans le cadre de la logique d'amélioration de la performance publique. Dans le cadre des programmes d'appréciation de la performance ont été lancés se traduisant notamment par la réalisation de rapports d'audit par les corps d'inspection et de contrôle. Il lui demande de préciser les suites données aux recommandations des rapports d'audit de contrôle ou d'inspection - autres que celles contenues dans les audits de modernisation ou les documents de la Cour des comptes - concernant la mission. Il lui demande également une évaluation du gain attendu de chacune des recommandations ainsi qu'une justification de l'absence éventuelle de prise en compte des recommandations non suivies d'effet.

Texte de la réponse

Le programme « Administration territoriale » est audité par l'inspection générale de l'administration (IGA) dans le cadre d'une mission permanente confiée par le ministre de l'intérieur. Le rapport de synthèse d'avril 2008 a préconisé des recommandations qui ont été mises en oeuvre par le responsable de programme dès 2008. Le responsable de programme a engagé la formalisation d'un dialogue de gestion avec les préfetures de région, dans une perspective pluriannuelle 2009-2011. Ces dialogues de gestion ont eu lieu à deux reprises cette année, à la fois pour étudier les conditions de la gestion 2008 des BOP du programme, et pour préparer les dotations de l'année 2009 et les perspectives budgétaires des années 2010-2011. S'agissant du dispositif de pilotage du programme et des BOP, la refonte de certains indicateurs « INDIGO » préconisée par l'IGA, notamment en matière de formation, est engagée. Ce travail de refonte sera achevé en 2009. L'IGA a également pointé le besoin de redonner au contrôle de gestion sa place stratégique. Cette orientation sera rappelée avant la fin 2008 aux préfets par une instruction qui précisera les modalités de mise en place, dans chaque préfeture, d'un système pérenne et auditable de pilotage de la performance. En particulier, un conseiller en gestion sera positionné systématiquement auprès du secrétaire général de la préfeture. D'autres chantiers préconisés par l'IGA sont engagés pour être achevés en 2009. C'est le cas de l'élaboration d'une directive nationale d'orientation actualisée, qui doit nécessairement tenir compte des derniers arbitrages rendus dans le cadre de la RGPP.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10902

Rubrique : État

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 novembre 2007, page 7196

Réponse publiée le : 4 novembre 2008, page 9576